



# COMMISSION LICENCES

**Objet : joueur étranger**

## **JOUEUR ETRANGER**

- 1) Les joueurs-euses titulaires d'une carte de résident français d'une durée minimum de 10 ans ne sont plus considérés, depuis la saison 2008/2009 comme français-es au regard des règles de participation.  
Ils-elles devront présenter un titre de séjour en cours de validité pour participer à un championnat de France ou qualificatif.
- 2) Etranger **hors** EEE (+ 18 ans)
  - justificatif de la présence en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour participation au championnat de France et qualificatif
  - carte de séjour valable pour toute la saison sportive 2010/2011
  - fiche de demande de licence étranger, création, renouvellement, mutation
  - documents habituels pour renouvellement, création ou mutation

**Pour le championnat qualificatif au championnat de France (RM1 et RF1) et pour le championnat de France, toutes les qualifications des joueurs étrangers sont faites par la FFBB.**